

Caricature, liberté de la presse et limites à la liberté d'expression.

- 1) L'image de Lucas Cranach est une caricature car la représentation du pape qui convoque un concile en Allemagne est traité de façon ridicule, il chevauche une truie. La dérision repose aussi sur un quatrain en allemand. **(1 point)**
- 2) Philipon pour avoir caricaturé le roi subit une douzaine de poursuites judiciaires. **(0,5 point)**
On lui reproche de multiples atteintes à la personne du roi. **(0,5 point)**
Pour Philipon la satire ne porte pas atteinte à la personne du roi mais à son image, il doit pouvoir dessiner qui il veut. **(1 point)** Philipon prend un exemple pour illustrer son raisonnement, il veut démontrer que « tout peut ressembler au roi », illustrant son affirmation par une suite de portraits qui métamorphosent Louis Philippe en poire. **(1 point)** Finalement en 1835, la censure interdit de parler du roi et de la monarchie. **(0,5 point)**
- 3) C'est la Révolution française qui a donné aux citoyens les premières libertés fondamentales. **(1 point)**
Le texte fondateur des libertés en France est la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. **(1 point)**
Ces libertés sont la liberté de pensée, de croyance et de la presse. **(1 point)**
- 4) La conquête des libertés a été difficile, des libertés fondamentales ont été octroyées en 1789, mais la liberté d'expression a été restaurée en 1830. Cependant en 1835, Thiers fait voter des lois répressives, la censure interdit de parler du roi et de la monarchie. La liberté de la presse est finalement acquise en 1881. **(2 points)**
- 5) Les articles 2 et 5 garantissent que tout écrit peut être rendu public, que tout journal ou écrit périodique peut être publié, sans autorisation préalable. **(1 point)**
Si des personnes sont nommées ou désignées dans un journal, le directeur de la publication sera tenu d'insérer dans les trois jours de leur réception, leurs réponses. **(1 point)**
La loi accorde des libertés mais définit aussi ses limites pour les garantir. Il existe des délits de presse (provocation aux crimes ou aux délits : meurtre, pillage, incendie, etc.) qui instaurent des responsabilités individuelles et collectives à la fois (depuis le distributeur jusqu'à l'éditeur de publication). La provocation est en droit français l'incitation à commettre un acte illégal. La diffamation est définie à l'article 29 de la loi du 29 juillet 1881. La diffamation raciste (en « raison de leur origine ou de leur appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ») constitue depuis 1881 un délit pénal. Comme la diffamation, l'injure peut constituer un délit. **(2 points)**
La justice peut sanctionner les délits commis. **(0,5 point)**
- 6) A) Dates de Charlie Hebdo : 1969, parution de l'hebdo Hara Kiri, interdit en 1970 mais qui reparait jusqu'en 1982. Il paraît de nouveau en 1992. **(1 point)**
B) Le journal s'appelle d'abord Hara-Kiri. **(0,5 point)**
Il change de nom car il est interdit en 1970 après la parution d'une une sur la mort du général de Gaulle. **(1 point)**
En 1982, il disparaît suite à l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand. **(0,5 point)**
C) Le choix des articles se base sur les événements marquants de l'actualité. Le choix se fait à partir des discussions entre et des idées des journalistes. **(1 point)**
D) Les pages importantes sont la Une et la double page centrale intérieure. **(1 point)**
E) Le dessin de la Une est choisi par le rédacteur en chef à partir des dessins des différents caricaturistes affichés sur un mur. La Une doit être forte, doit faire marrer et taper. Ce dessin à ce format pour attirer le rire du public et expliquer l'évènement de la semaine. **(1,5 points)**
F) Les valeurs du journal sont la justice, la raison, la vérité, la démocratie et l'antiracisme. **(1 point)**
G) Charlie Hebdo se distingue de la presse d'information car il est là pour faire rire et choquer. **(1 point)**
H) Philippe Val dit que Charlie Hebdo est « en guerre », car leurs opposants leur font des procès, ils doivent répondre devant la justice pour leurs dessins. Il y a une vingtaine de procès par an, contre l'extrême droite mais aussi des associations musulmanes. **(1,5 points)**
I) Le 7 janvier 2015 a lieu l'attentat contre Charlie Hebdo, une tuerie au siège du journal satirique à Paris : deux djihadistes français, les frères Kouachi, assassinent onze personnes – dont huit collaborateurs du journal – et en blessent onze autres avant de tuer durant leur fuite, un policier déjà blessé et à terre. **(2 points)**
- 7) **4 points**